Service de l'Eau et de l'Assainissement
Les Granges, 6 rue de l'Elancèze
Z.A. de Comblat
15800 VIC-SUR-CERE
Tél. : 04 71 47 04 74
E-mail : eau.assainissement@carlades.fr

Demande de résiliation

Contrat d'abonnement eau et assainissement

(délai de traitement sous 30 jours à réception de la demande complète)

à retourner accompagné des pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Etat des lieux de sortie ou acte de décès

Document à retourner à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès daté et signé

⇨ Je soussigné(e)

Monsieur – Madame – Monsieur et Madame* - Autre : _____

Nom Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Agissant en qualité de : (cocher la ou les mentions utiles) ☐ locataire ☐ propriétaire

☐ autre (à préciser) _____

⇨ Demande la résiliation de mon abonnement à l'adresse suivante :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

⇨ Coordonnées du propriétaire (pour une location) ou du nouveau propriétaire (suite à une vente) :

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Date de sortie des lieux : _____/_____/_____

Index du compteur à la sortie des lieux ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ (chiffres noirs sur fond blanc ou blancs sur fond noir)

⇨ Ma nouvelle adresse pour l'envoi de la facture d'arrêt de compte :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

⇨ (Si connu) Coordonnées du nouveau locataire :

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Fait à _____, le _____
Signature,

**Rayer les mentions inutiles*

L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation ou de mutation de l'abonnement (imprimés disponibles sur notre site internet ou sur demande).

Les dispositions particulières applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire. L'abonné s'engage à se conformer en tous points aux règlements des services de l'Eau et de l'Assainissement.
Le paiement de la première facture vaut acceptation des règlements des services.

Dans le cadre d'une démarche écoresponsable, les règlements des services Eau et Assainissement, les délibérations du Conseil Communautaire ainsi que les analyses d'eau sont consultables sur notre site :
www.carlades.com/environnement/eau/documents-a-telecharger/